

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

## Èvre – Thau – St Denis



Siège : Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

### Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

12 septembre 2025 à 12h, Salle Moine et Loire au siège de Mauges Communauté, 1 rue Robert Schuman, 49600 Beaupréau-en-Mauges

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 10 présents / 0 pouvoir

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Nom	Prénom	Organisme	Signature
AUDOIN	Dominique	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
BACLE	Philippe	Commune de Sèvremoine	
BENOIST	Yannick	Commune de Mauges-sur-Loire	
BERLAND	Yves	Etablissement Public Loire	
BIDET	Antoine	Commune de Chemillé-en-Anjou	
BOURCIER	Corinne	Conseil Départemental du Maine et Loire	
BRIAND	Benoit	SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot	
CAILLAULT	Guy	Commune de Mauges-sur-Loire	
DELAUNAY	Patrice	SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot	
DOUGÈ	Christophe	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
GALLARD	Christophe	Commune de Beaupréau-en-Mauges	
GALY	Marie-Christine	Commune de Bégrolles-en-Mauges	
HAY	Laurent	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
LEBRUN	Régis	Commune de Beaupréau-en-Mauges	
LE GAL	Marie	Commune de Mauges-sur-Loire	
MARSAULT	Maurice	Commune du May-sur-Èvre	
MARTIN	André	Conseil Régional des Pays de la Loire	
THOMAS	Damien	Commune de Beaupréau-en-Mauges	
TIGNON	Jean-Robert	Commune de Saint-Léger-sous-Cholet	

**2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 3 présents / 0 pouvoir**

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées			
Nom	Prénom	Organisme	Signature
ROUVRAY	Yves	Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques	<i>excusé/remplacé par Stéphanie FENCON</i>
CASSIN	Hubert	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	
MAHÉ	Katia	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	<i>MPR</i>
BOUSSEAU	Christophe	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	
PINEAU	Pascal	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	
		Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	
		Comité Régional de Développement Agricole des Mauges	
HASSINE	Chayma	CCI Pays de la Loire	
LANGEVIN	Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	
COUVRAND	Dominique	FNE Anjou	
BLANCHARD	Philippe	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou	
		Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou	
CHARRIER	Claude	Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak	<i>Mooreux</i>

**3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés : 4 présents / 1 pouvoir**

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés			
Nom	Prénom	Organisme	Signature
		Préfet de la région Centre coordinateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant	
		Préfet de Maine et Loire ou son représentant	
SCIERS	Viviane	Agence de l'Eau Loire Bretagne	<i>SC</i>
BURDIN	Camille	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<i>CB</i>
BUSSON	Pauline	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	
ROUVEURE	Yvan	Office Français de la Biodiversité	<i>Yvan</i>
ANDRE	Marc	<del>DDT</del> Conseil Départemental du Maine et Loire	<i>MA</i>
BOUFFET	Aurélie	Région des Pays de la Loire	
SALVIAC	Guillaume	Direction Départementale des Territoires	<i>GS</i>

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de membres présents : 17**

**Nombre de membres ayant le pouvoir de vote : 17**

Personnel technique présent

- Laurine TIGNON – Chargée de missions Gestion Quantitative de la ressource en eau

Pour mémoire, la CLE s'est tenue à l'issue du COPIL de fin de phase 2 et 4 de l'étude HMUC Èvre-Thau-St Denis.

Support de présentation :

- [20250912\\_CLE.pdf](#)

Documents annexés :

- [20250912\\_COPIL\\_ph2\\_4\\_CR.pdf](#)
- [20250912\\_COPIL\\_ph2\\_4.pdf](#)

Le président Christophe DOUGÉ ouvre la séance et commence par rappeler l'ordre du jour de la séance.

### **1. Validation de la phase 2 et 4 de l'étude HMUC Èvre-Thau-St Denis**

Suite au COPIL de fin de phase 2 et 4 qui s'est tenu juste précédemment, et à la présentation des résultats de ces phases, les membres de la CLE sont amenés à valider afin de poursuivre la suite de l'étude.

*Christophe Dougé* rappelle que la phase 4 de l'étude HMUC ETSD est innovante à ce stade de la démarche PTGE, aucune méthodologie nationale n'ayant encore été définie. C'est pourquoi il s'agit d'une phase de co-construction avec l'ensemble des acteurs. Elle constitue une photographie du territoire et des activités socio-économiques à un instant T, sans intégrer à ce stade la mise en œuvre éventuelle de solutions. Ce travail sera affiné lors des prochaines étapes de la démarche PTGE

**Les membres de CLE présents valident à l'unanimité la fin de phase 2 et de la phase 4.**

### **2. Présentation du rapport d'activité du SAGE 2024**

Des extraits de quelques éléments notables du rapport d'activités pour la présentation et le rapport d'activité à été envoyé à l'ensemble des membres de la CLE en amont de cette réunion.

*Marc André* demande si le suivi des étiages pourrait être étendu à d'autres périodes de l'année. Ce suivi élargi permettrait de vérifier le respect du module, notamment lors des périodes de remplissage des réserves destinées à l'irrigation.

*Laurine Tignon* précise que, techniquement, ce suivi pourrait être réalisé à d'autres moments. Toutefois, cela se heurte à un problème de disponibilité des agents, notamment pendant les périodes de travaux. Elle rappelle que l'un des objectifs en fin d'étude HMUC est d'identifier des zones propices à l'installation de stations hydrométriques pour chaque unité de gestion ou masse d'eau du territoire.

*Yannick Benoist* souligne que la mise en place de ces stations est essentielle. Elle permettra un suivi en temps réel des cours d'eau du territoire, tout en contribuant à la constitution de données sur le long terme.

*Benoît Briand* s'interroge sur l'existence d'une carte localisant l'ensemble des points de prélèvement sur le territoire.

*Guillaume Salviac* indique qu'il existe des lacunes concernant ces données. Il précise également que certaines réserves ne prélèvent pas directement dans le milieu via un système de pompage, mais se remplissent par les eaux de ruissellement.

*Yannick Benoist* ajoute que le SAGE ne dispose pas du pouvoir d'interrompre les prélèvements, même si les débits des rivières passent en dessous du module durant les périodes de remplissage. Néanmoins, il souligne que les agriculteurs sont globalement ouverts et attentifs aux conditions des rivières.

**Christophe Dougé** rappelle qu'une règle encadrant les conditions de prélèvement est bien inscrite dans le SAGE. Cependant, la CLE ne dispose pas de pouvoir de police et ne peut qu'informer et sensibiliser les acteurs concernés.

**Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **3. Point d'information**

#### **• Situation hydrologique**

La DDT a transmis, le mercredi 3 septembre, le bulletin hydrologique n°19 de la saison des étiages 2025. La pluviométrie annuelle est légèrement inférieure à la normale, mais on observe surtout des mois de printemps particulièrement secs par rapport aux normales saisonnières. Cette absence de précipitations printanières a entraîné des assecs et des arrêtés sécheresses dès le 7 mai 2025.

Par ailleurs, deux vagues de chaleur ont été enregistrées, fin juin et en août, empêchant les cours d'eau de retrouver un écoulement visible et aggravant la baisse de leur débit.

Le suivi des étiages réalisé par le SMiB a débuté au mois de mai cette année. Les bassins les plus sensibles à la faible pluviométrie et aux épisodes de fortes chaleurs sont : le bassin de la Thau, des Robinets et de la Haie d'Alot, ainsi que l'amont du bassin de l'Èvre.

#### **Compte-rendu de l'arrêté sécheresse n°13 - Signé le 03/09/2025**

##### **1. Usages professionnels et agricoles :**

###### **• Eaux superficielles :**

- *Crise* : Thau et Divatte
- *Alerte* : L'Èvre

###### **• Eaux souterraines :**

- *Vigilance* : Alluvions de la Loire et Thau

##### **2. Particuliers et collectivités :**

- **Alerte** : Quel que soit le type de ressource utilisée

La séance est levée à 12h30.

**Prochaine réunion de la CLE en séance plénière : date à caler ultérieurement courant novembre.**

Christophe DOUGÉ  
Président de la Commission Locale  
de L'eau du Sage Èvre-Thau-St Denis